



PRÉFET DE LA MARTINIQUE

Cabinet du préfet
Bureau de la communication interministérielle

Fort-de-France, le 31 mars 2014

Communiqué de presse

« Déposez les armes » Prolongation de la campagne jusqu'au dimanche 13 avril 2014

Durant les deux mois de la campagne « Déposez les armes », ouverte le 1^{er} février dernier, 307 armes d'épaule (fusils de chasse, carabines...), 161 armes de poing (revolvers, pistolets) – soit **un total de 468 armes**- et près de 22000 munitions, 2000 plombs, 250 cartouches d'alarme, 5 grenades et 6 armes d'alarmes factices ont été remises dans les brigades de gendarmerie et commissariats de la Martinique.

Durant la seule semaine du 24 au 30 mars, près de 150 armes de poing et d'épaule ont été déposées.

Au vu de ce bilan, Laurent PRÉVOST, Préfet de la Martinique, en accord avec Éric CORBAUX, Procureur de la République, a décidé de prolonger de 15 jours la période pendant laquelle les particuliers pourront remettre leurs armes, sans sanction administrative ou judiciaire pour le motif de détention illégale de ces armes.

Le préfet invite donc toutes les personnes désireuses de se débarrasser d'armes et de munitions dont elles n'auraient plus l'utilité (anciens chasseurs, anciens tireurs sportifs...) ou qu'elles auraient récupérées par des tiers à venir les remettre auprès des brigades de gendarmerie et des commissariats de police en Martinique, **avant le lundi 14 avril.**

Contact réservé aux médias :

Audrey HAMANN 05-96-39-39-20 ou 06-96-28-34-42 / audrey.hamann@martinique.pref.gouv.fr 1/1